

Conseil Municipal du 7 mars 2019

Présents : MM Milet, de Vallavieille, Lesseline, Mme Gournay, Mr Férey, Mme Rolland, Mr Martin, Mme Plaisance, MM Leconte, Jamet, Vasche.

Absent excusé : M Harel

Absente : Mme Letourneur

Pouvoir : M Harel à Mr Martin

Présence de Mme Caroline Bardin-Girard, trésorière de Ste Mère Eglise.

Monsieur le maire souhaite remercier la secrétaire pour le travail effectué pour la préparation des différents budgets et informe le conseil municipal que celle-ci a été reçue à son examen professionnel de Rédacteur Principal de 2° Classe.

1 Votes compte administratif 2018 et budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs (Commune, Utah-Shop et Assainissement) ainsi que les budgets primitifs comme proposés lors de la dernière réunion du conseil municipal. Monsieur de Vallavieille a fait procéder aux votes des CA qui ont été validés à l'unanimité.

Le compte administratif d'Utah-Shop se solde en dépenses de fonctionnement pour un montant de 515 142.80€, et 562 493.27€ en recettes de fonctionnement, ce qui permet de dégager un excédent de 47 350.47€. Les dépenses d'investissement sont de 37 430.68€ et les recettes d'investissement de 18 122.30€. Le déficit sera donc couvert par l'excédent antérieur qui était de 39 732.53€. Le budget primitif d'Utah Shop a été voté en fonctionnement pour 684 830.62€ et en investissement pour 101 486.92€.

Le compte administratif de la commune se clôture avec des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 522 903.51€ ainsi que des recettes de fonctionnement de 1 981 141.21€ ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement 458 237.70€. En section d'investissement les dépenses se sont élevées à 778 083.99€ et les recettes à 631 440.90€. Le déficit d'investissement étant couvert par l'excédent antérieur. Le Budget primitif est voté pour un montant de 3 252 604.33€ en fonctionnement et pour un montant de 1 119 380.16€ en investissement.

Considérant la situation comptable et budgétaire de la commune, il est décidé de maintenir l'ensemble des taux d'impositions de la commune. (10.58 pour la taxe d'habitation, 14.94 pour la taxe foncière sur le bâti, et 29.75 pour la taxe foncière sur le non bâti).

Le budget assainissement devra à l'avenir être « aidé » par la commune. La solution d'une subvention (comme pour le CCAS) ou l'intégration d'un service assainissement dans le budget principal seront étudiés par Madame Bardin-Girard.

2 Questions diverses

- Internet : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous a eu lieu avec des représentants d'Orange pour aborder les difficultés rencontrées pour les connexions au sein du musée. Après étude des propositions et des devis, il est décidé d'accepter le devis d'ITCN, 2630€ TTC, pour la mise en place d'un Firewall qui permettra la répartition des débits et une stabilité de ceux-ci. Monsieur le Maire ajoute qu'une étude est en cours pour permettre d'avoir un débit optimal sur le site d'Utah pour la semaine du 7⁵ avec éventuellement la remise en service de la fibre optique qui a été installée pour le Tour de France. Un retour technique et financier est attendu pour la fin de la semaine prochaine.
- Feu artificiel : Monsieur Lesseline présente au conseil le dossier pour le feu d'artifice du 7 juin qui sera tiré par la société Plein Ciel. Le conseil municipal valide la proposition.